

# L'intégrité en milieu scolaire dans le cadre des programmes de l'IB

Jude Carroll

Exposé de principes de l'IB



## **Présentation des exposés de principes de l'IB**

Ce document fait partie d'une série d'exposés commandés par l'IB et rédigés par des professionnels de l'éducation de l'IB. Chaque exposé aborde un sujet ou une question relative à la philosophie ou aux pratiques pédagogiques de l'IB.

### *Autres documents dans la série*

ALLAN, M. Mai 2011. *Pensée, parole et acte : le rôle de la cognition, du langage et de la culture dans l'enseignement et l'apprentissage dans les écoles du monde de l'IB.*

DAVY, I. Juillet 2011. *Apprenants sans frontières : un programme d'études pour la citoyenneté mondiale.*

ERICKSON, HL. Août 2012. *L'enseignement et l'apprentissage reposant sur des concepts.*

HARE, J. Juillet 2010. *Éducation globale – Une interprétation à l'intention des enseignants des programmes de l'IB.*

MARSHMAN, R. Juillet 2010. *Simultanéité des apprentissages dans le Programme du diplôme et le Programme de premier cycle secondaire de l'IB.*

WALKER, G. Octobre 2010. *L'Orient et l'Occident face au profil de l'apprenant de l'IB.*

## Résumé

À travers tous les programmes, les apprenants de l'IB doivent faire preuve d'honnêteté et d'intégrité dans leur travail, deux valeurs qui sous-tendent la pédagogie de l'IB. Si la quasi-totalité des apprenants se comporte de manière intègre, il reste toutefois une petite minorité qui fait exception à la règle. Au 21<sup>e</sup> siècle, les possibilités d'utilisation abusive des ressources, de même que les mauvaises interprétations auxquelles donnent lieu les attentes dans ce domaine, sont nettement plus nombreuses que par le passé. Cet exposé lève le voile sur la complexité que revêt l'adoption d'un comportement intègre pour les apprenants. Il propose en outre des méthodes pour permettre aux enseignants, aux établissements scolaires et aux apprenants eux-mêmes d'assumer conjointement les responsabilités afférentes à l'intégration et à la cohérence de l'ensemble des mesures prises en vue de promouvoir l'intégrité en milieu scolaire. Cet exposé suggère des mesures adaptées au Programme primaire (PP), au Programme de premier cycle secondaire (PPCS), au Programme du diplôme et au certificat à orientation professionnelle de l'IB (COPIB). Il exhorte par ailleurs les écoles du monde de l'IB à élaborer et instaurer des politiques d'intégrité en milieu scolaire de façon à soutenir les apprenants dans leur démarche et à préserver l'intégrité des diplômes décernés par l'IB. Il est essentiel que de telles politiques et procédures énoncent des directives claires concernant la gestion de la collusion et du plagiat. Dans ces deux domaines en particulier, les apprenants doivent en effet développer des compétences bien spécifiques pour être aptes à respecter les règles et à même de comprendre l'importance que revêt une telle ligne de conduite. Lorsqu'une citation formelle des sources est exigée, les établissements doivent fournir des directives précises aux apprenants. Les stratégies pédagogiques relatives à la gestion de l'intégrité en milieu scolaire et visant à dissuader les apprenants de s'adonner au plagiat font déjà appel à un grand nombre de bonnes pratiques. À travers l'élaboration d'une politique d'intégrité en milieu scolaire qui leur est propre, en s'inspirant des principes qui y sont énoncés et en les appliquant, les établissements auront tous les atouts en mains pour faire face à ces problèmes complexes.

## Introduction

La publication de l'IB intitulée *Normes de mise en œuvre des programmes et applications concrètes* (2010) impose aux établissements de faire en sorte que « [l']enseignement et l'apprentissage favorisent [sic] la compréhension et la mise en pratique des principes d'intégrité en milieu scolaire » (p. 5). Le profil de l'apprenant, dont le rôle est expliqué dans le document *Présentation du profil de l'apprenant* (2008), « défini[t] le type d'apprenant que l'IB souhaite former » (p. 1) et énumère les qualités de l'apprenant qui sous-tendent l'intégrité, notamment « la réflexion autonome, la pensée critique, la pensée créative » (p. 1). Être intègre exige des apprenants de l'IB qu'ils « adhèrent à des principes d'intégrité et d'honnêteté, et possèdent un sens profond de l'équité, de la justice et du respect » (p. 6). En outre, être des investigateurs exige qu'ils « acquièrent les compétences nécessaires à la conduite d'investigations et de recherches et [fassent] preuve d'autonomie dans leur apprentissage » (p. 6). Cet exposé s'intéresse aux lignes directrices et au soutien que nous pouvons apporter aux apprenants pour les orienter et les aider à respecter de telles exigences et à faire preuve d'intégrité. Il va même au-delà en démontrant que le respect du travail d'autrui passe avant tout par le respect d'autrui. Il suggère des méthodes dont chaque établissement peut s'inspirer pour élaborer, intégrer et diffuser sa propre politique d'intégrité en milieu scolaire. Il propose en outre des méthodes destinées à permettre aux enseignants, aux établissements scolaires et aux apprenants eux-mêmes d'assumer conjointement les responsabilités afférentes au respect des normes de mise en œuvre des programmes.

## La nature constructiviste des apprenants de l'IB

Comparé au nombre de travaux authentiques qui sont remis par les apprenants de l'IB dans le cadre des évaluations organisées à travers le monde, le nombre de cas de manque d'intégrité est infime (l'IB ne communique pas le nombre et la nature des cas de manque d'intégrité en milieu scolaire). Malgré cela, tout comportement contraire aux principes de l'IB doit impérativement faire l'objet d'une gestion efficace. En effet, tout manque d'intégrité constitue une menace pour la réputation des diplômes de l'IB. Et l'absence de réaction aux actes de manque d'intégrité, aussi rares soient-ils, risquerait de mettre en péril la conformité aux normes imposées par l'IB.

Si les progrès réalisés dans les domaines de la technologie, de la communication et de la gestion de l'information procurent aux apprenants d'innombrables possibilités et avantages, il n'en reste pas moins que de telles avancées font peser de graves menaces sur l'engagement et les efforts personnels des élèves. C'est justement sur ce dernier point que nous allons nous pencher car les apprenants de l'IB ont plus que jamais la possibilité de se soustraire à l'engagement qu'exige un apprentissage basé sur la recherche.

Les tentatives entreprises dans le but de se procurer un avantage déloyal impliquent des infractions au règlement commises intentionnellement. De toute évidence, un élève qui introduit du matériel non autorisé dans une salle d'examen, se procure frauduleusement un sujet d'examen ou se fait remplacer lors d'une épreuve fait délibérément preuve d'un manque d'intégrité. Du fait de l'évolution des technologies de la communication, il est désormais plus facile que jamais de dissimuler des appareils miniatures dans les salles d'examen, d'engager une personne prête à usurper l'identité d'un candidat lors d'une épreuve et de consulter des sujets faisant l'objet de « fuites ». Si les infractions au règlement commises intentionnellement ne représentent qu'une portion relativement limitée des cas de manque d'intégrité, plus de 80 % concernent presque chaque année une utilisation abusive du travail d'autrui qui se manifeste sous forme de plagiat ou de collusion. En présence de telles situations, il est beaucoup plus difficile de déterminer si le candidat a réellement fait preuve d'un manque d'intégrité. Par ailleurs, l'influence exercée par la technologie et les communications électroniques en faveur des fraudes est également plus complexe à discerner.

Les écrits consacrés au plagiat et à la collusion dans le cadre scolaire, bien qu'ils soient de plus en plus nombreux, ne contiennent pas encore d'études portant spécifiquement sur les apprenants de l'IB. Toutefois, les raisons qui incitent les élèves des écoles du monde de l'IB à se rendre coupables de fraudes impliquant un plagiat ou une collusion sont, selon toute vraisemblance, analogues à celles invoquées ailleurs. Une faible proportion des cas de plagiat relève de tentatives délibérées de se procurer un avantage déloyal (Marsden et al 2005). Ainsi, dans la mesure où aucune source n'est citée, l'achat d'un document « prêt à l'emploi » constitue un manque d'intégrité délibéré, au même titre que la remise d'une dissertation constituée à 80 % de passages intégralement copiés. Selon toute vraisemblance, un apprenant de l'IB n'est pas sans ignorer que de tels actes sont répréhensibles, et ce, même s'il est parfaitement au fait des polémiques concernant le téléchargement de fichiers musicaux sur Internet, du manque d'intérêt national à l'égard des droits d'auteur ou du fait que ses camarades inscrits dans d'autres établissements s'adonnent au copier-coller en toute impunité. Il sait sans doute que remettre un travail composé à 80 % d'emprunts ou faire passer pour sien un texte rédigé par son meilleur ami est contraire aux valeurs de l'IB.

Cela dit, la plupart des cas de plagiat et de collusion ne sont pas commis volontairement (Anyanwu 2004 ; MacGregor, Williamson 2005 ; Devlin, Gray 2007). Il n'est pas rare que les apprenants comprennent mal les règles et leur mise en pratique (Lathrop, Foss 2005 ; Pittam et al 2009). Les apprenants s'imaginent souvent que le fait de copier le travail d'autrui sans en citer la source est toléré, pourquoi pas en imbriquant des bribes de textes qui ne leur appartiennent pas (sans référence aucune à leurs auteurs) de manière à former un ensemble plus ou moins cohérent. Beaucoup ne voient pas en quoi le fait de se reposer sur l'aide apportée par leurs parents ou leurs pairs pose problème. Lorsqu'ils commencent à développer leurs propres compétences de rédaction, les élèves de l'IB croient souvent, à tort, qu'il suffit de remanier un texte dont ils ne sont pas l'auteur en remplaçant ici et là un mot par un autre pour en faire un « travail personnel ». Tous les exemples que nous venons d'évoquer constituent des cas de plagiat, mais la plupart ne traduisent pas un comportement délibérément malhonnête. Il faut un certain temps pour comprendre que la rédaction d'une paraphrase acceptable nécessite, par exemple, de reformuler les idées et de démontrer une bonne compréhension du sens véhiculé par l'auteur original. La maîtrise d'une tâche aussi complexe requiert de l'entraînement et l'étude de nombreux cas pratiques. Nous vous suggérons dans les sections ci-après un certain nombre de méthodes à adopter pour soutenir et développer ces compétences dans les différents programmes de l'IB.

Il convient avant tout de garder à l'esprit que, en raison de l'évolution des technologies de l'information et de la communication, la capacité à se procurer et à reproduire les connaissances d'autrui ne peut pas constituer la preuve d'un apprentissage tel qu'on l'entend dans le cadre d'un paradigme constructiviste. Il existe un lien entre, d'une part, l'utilisation du travail d'autrui et les preuves d'une réalisation individuelle et, d'autre part, la facilité, la rapidité et la portée stupéfiante de la technologie. Un tel phénomène impose aux écoles du monde de l'IB de veiller à ce que les apprenants n'aient pas recours au plagiat et/ou à la collusion avec leurs pairs en vue de se soustraire aux efforts que l'apprentissage exige d'eux. Ils doivent également empêcher les apprenants de commettre de tels actes dans le but de se procurer un avantage déloyal.

### **Définition de l'intégrité en milieu scolaire et du plagiat**

**Selon le *Centre of Academic Integrity* basé aux États-Unis, le plagiat se produit lorsqu'une personne :**

- utilise les mots, les idées ou le travail de quelqu'un d'autre ;

- alors que l'on peut identifier la provenance des données ;
- sans que la personne concernée reconnaisse cette source ;
- dans une situation où il existe une attente légitime quant à la mention de l'auteur original ;
- en vue d'obtenir un avantage, du mérite, un gain. (Fishman 2010)

En règle générale, la collusion s'applique aux situations dans lesquelles le travail non référencé appartient à un ou plusieurs autres apprenants.

La mauvaise interprétation du moindre aspect de cette définition peut provoquer une confusion générale (Carroll 2007). Par exemple, on pourrait supposer que le premier aspect relatif à l'obligation de mentionner les sources porte exclusivement sur les mots empruntés à une autre personne. En réalité, les apprenants de l'IB sont également tenus de mentionner la source des idées, des images et des données qu'ils utilisent ainsi que des « productions » plus éphémères en apparence, telles qu'une chorégraphie. Le deuxième aspect susceptible de prêter à confusion concerne l'obligation de mentionner les sources qui s'applique uniquement aux données dont on peut identifier la provenance, ce qui exclut les faits que l'on considère comme étant de notoriété publique. Il faudra donc aider les apprenants à déterminer ce que « chacun » est censé savoir ou ignorer. De plus, la conduite à tenir variera d'un contexte à l'autre, en fonction du niveau d'études des élèves et de l'obligation ou non de faire référence à l'auteur original. Par exemple, à l'instar du mémoire réalisé dans le cadre du Programme du diplôme, le projet personnel du PPCS exige inévitablement de faire référence à l'auteur original de tout emprunt. À l'inverse, un devoir à la maison pour lequel il est demandé à l'élève de recopier mot pour mot le texte d'un manuel, ne comporte pas une telle exigence (malgré tout l'intérêt qu'elle peut présenter, une tâche qui repose autant sur la reproduction n'encourage en rien l'apprentissage constructiviste). L'absence de référence à la source du texte recopié dans le devoir à la maison ne serait pas assimilée à un cas de plagiat. En présence d'une situation plus ambiguë, il conviendra d'expliquer le but recherché plutôt que d'imposer une règle qui semble explicite, comme par exemple : « Vous devez accomplir ce travail par vous-même ». L'apprenant a-t-il dû entreprendre des recherches pour obtenir certaines informations ? Dans un tel cas, le fait de citer les sources permet non seulement de mettre en lumière le travail accompli par l'apprenant (ainsi que celui de l'auteur de la source utilisée), mais rend également plus légitime l'utilisation de la source. Cette démarche vise principalement à enseigner aux élèves une méthode d'apprentissage, et non à éviter le plagiat. Il en est de même pour celle qui consiste à inciter les apprenants à mener une réflexion approfondie sur la façon dont les idées d'autrui contribuent à assurer leur propre compréhension. Il s'agit de plagiat si l'élève ne signale pas les idées et les mots empruntés à autrui. En revanche, il ne s'agit pas de plagiat si l'apprenant a une idée précise sur un sujet et n'a pas conscience que d'autres personnes ont eu des idées similaires par le passé. Il s'agit d'un problème qui relève de l'apprentissage.

Pour terminer, cette définition souligne à quel point il est important de faire preuve de transparence lorsqu'on utilise le travail d'autrui. Les exigences relatives à la mention des sources varient d'une situation à une autre. Ainsi, un élève du Programme du diplôme doit maîtriser les principes fondamentaux des citations au sein du texte qui consistent à mentionner la source de l'emprunt à l'endroit même où celui-ci apparaît. Les élèves du Programme du diplôme sont tenus d'indiquer que les mots empruntés à une autre personne proviennent d'une source bien précise et doivent décider s'ils sont suffisamment propres à cette personne pour mériter d'être cités comme tels. Si l'élève ne respecte aucune de ces conditions, il commet alors un plagiat. Et si cela se produit à une échelle suffisamment importante pour compromettre l'intégrité du travail remis, il convient de prendre des mesures en conséquence. Il ne s'agirait pas de plagiat si l'élève n'avait simplement pas recopié correctement la citation ou s'il avait tenté, sans toutefois y parvenir, de formuler une paraphrase adéquate de l'extrait original (en prenant soin de faire référence à la source). Un élève du PPCS, en revanche, se verra imposer des exigences moins rigoureuses pour indiquer de façon transparente les sources qu'il a utilisées. Ainsi, il lui sera peut-être demandé d'établir une liste des sources employées dans le cadre de la tâche à accomplir. Dans le contexte propre au PPCS, on parlerait de plagiat si l'élève présentait les extraits copiés comme étant les siens. On parlerait d'un manque d'intégrité délibéré si l'élève modifiait le texte dans l'intention de tromper le lecteur : par exemple, en se procurant un texte consacré à un sujet donné et en utilisant la fonction « Rechercher et remplacer » de manière à laisser penser au lecteur qu'il a rédigé un texte sur le sujet dont il est question dans l'énoncé de la tâche. Nous reviendrons de façon plus approfondie sur les points évoqués ici dans les sections suivantes.

### Utilisation du travail d'autrui dans le cadre du PP

Lors d'un travail réalisé en classe, les enseignants du PP s'assurent qu'une « **approche de l'enseignement et de l'apprentissage constructiviste et reposant sur la recherche qui encourage les élèves à faire preuve de curiosité intellectuelle et à développer des compétences de pensée critique** » (*Normes de mise en œuvre des programmes et applications concrètes*, p. 6) est bien mise en œuvre au moyen d'observations et de discussions avec les apprenants. En revanche, dans le cadre d'un travail du PP réalisé en dehors de la salle de classe, la responsabilité de s'assurer que le travail remis par l'élève est bien le sien n'incombe pas exclusivement aux enseignants.

Les établissements peuvent assurer la promotion de l'intégrité en milieu scolaire dans le cadre du PP en appliquant les méthodes décrites ci-après.

- Discuter régulièrement avec les parents de ce qui constitue un degré d'aide approprié.
- Veiller à ce que les parents et les élèves comprennent ce que signifie la valeur d'intégrité en milieu scolaire telle qu'elle est décrite dans le profil de l'apprenant.
- Expliquer précisément à quoi s'expose tout élève remettant un travail qui n'est pas le sien.

Les enseignants peuvent encourager l'honnêteté, la créativité et la pensée critique dans les travaux entrepris dans le cadre du PP en appliquant les méthodes décrites ci-après.

- Élaborer des tâches d'évaluation reposant sur la recherche : une consigne telle que « Écrivez ce que vous savez sur Mars » peut être assimilée à une invitation à recopier du contenu provenant de sites tels que Wikipédia. À l'inverse, des tâches qui font appel à l'utilisation d'informations pour résoudre un problème encouragent la créativité, par exemple : « Imaginez que vous organisez des séjours touristiques sur Mars. De quelles informations auriez-vous besoin et de quelle façon assureriez-vous la promotion de... ? ».
- Concevoir des critères d'évaluation qui valorisent et récompensent les efforts mis en œuvre pour accomplir le travail et qui ne portent pas uniquement sur le résultat.
- Enseigner aux élèves les méthodes à employer pour citer le travail d'autrui : les élèves du PP peuvent apprendre à utiliser des guillemets pour signaler les mots empruntés à autrui ou décrire en quoi l'aide qu'ils ont reçue leur a été utile et pourquoi.
- Expliquer aux élèves comment mener une réflexion sur le processus d'apprentissage : les travaux de réflexion à l'écrit qui sont consacrés à l'utilisation des sources (par exemple, « Les informations que j'ai lues au sujet de XXX m'ont amené à penser que... ») mettent l'accent sur les efforts accomplis par les élèves au lieu d'insister sur les conventions relatives à la citation des sources ou de diaboliser la copie d'informations.

Les élèves du PP feront preuve de créativité et d'honnêteté s'ils ont encouragés à appliquer les méthodes décrites ci-après.

- Illustrer la façon dont ils ont utilisé le travail d'autres personnes : afin d'éviter le plagiat, il est uniquement nécessaire de faire preuve de vigilance dans les situations où le travail utilisé appartient à une personne nommée ou identifiée. Toutefois, lorsque le travail attendu doit être original et qu'il fait l'objet d'une évaluation, les élèves du PP seront moins troublés par les exigences relatives à la citation du travail d'autrui s'ils appliquent ces mêmes principes dans toutes leurs activités. (Il convient de noter que, dans ce contexte précis, l'adjectif « original » ne s'entend pas de quelque chose de nouveau ou d'inédit mais se rapporte plutôt aux idées qui sous-tendent l'apprentissage constructiviste dans le cadre duquel l'apprenant crée et donne un sens à quelque chose de façon indépendante et personnelle.)

### Promotion de l'intégrité en milieu scolaire dans le cadre du PPCS

Toutes les activités et approches suggérées pour le PP conviennent aussi pour le PPCS. En outre, les établissements peuvent assurer la promotion de l'intégrité en milieu scolaire dans le cadre du PPCS en appliquant les méthodes décrites ci-après.

- Veiller à ce que la communauté scolaire comprenne la politique d'intégrité en milieu scolaire (Norme B1 : 5 : d). À cet égard, il pourra s'avérer nécessaire d'accorder une attention particulière aux élèves qui rejoignent le PPCS après avoir évolué dans des systèmes éducatifs autres que celui de l'IB et dans lesquels les attentes peuvent être différentes.
- Indiquer de façon explicite toute modification apportée aux attentes en matière d'autonomie et d'indépendance, en proposant, de préférence, des exemples et en organisant des discussions interactives.
- Renforcer l'utilisation de la planification verticale (Norme C2 : 1 : c) en vue de garantir la pertinence des directives relatives à l'utilisation du travail d'autrui.

Les enseignants du PPCS peuvent renforcer l'intégrité en milieu scolaire en appliquant les méthodes décrites ci-après.

- Insister sur le rôle éducatif exercé par certaines compétences de *l'aire apprendre à apprendre*, à savoir la culture de l'information, la résolution de problèmes et la maîtrise de soi.
- Fournir aux élèves des clarifications spécifiques à tâche concernant les exigences de l'évaluation (*Normes de mise en œuvre des programmes et applications concrètes*, p. 20), y compris au sujet de l'utilisation du travail d'autrui.
- Veiller à ce que les tâches d'évaluation, en particulier mais pas exclusivement le projet personnel, fassent appel à la recherche et à la créativité.

Les élèves du PPCS peuvent encourager l'intégrité en milieu scolaire en en appliquant les méthodes décrites ci-après.

- Consigner les ressources et les travaux d'autrui qu'ils utilisent, et développer les compétences acquises dans le cadre de *l'aire apprendre à apprendre*.
- Utiliser des méthodes appropriées pour rendre compte de l'utilisation des sources : les références aux sources seront probablement informelles et générales, par exemple, « Je suis d'accord avec ce qui est dit dans [titre de l'ouvrage] au sujet de... ». L'utilisation de bibliographies, de guillemets et de commentaires réfléchis sur le travail d'autrui gagnera sans doute en complexité au fur et à mesure de leur progression dans le programme.

### **En quoi consiste l'intégrité en milieu scolaire dans le cadre du Programme du diplôme et comment éviter le plagiat dans les travaux exigés à ce niveau ?**

De nombreux aspects du Programme du diplôme sont des versions plus formelles et codifiées des mesures mises en place dans le cadre du PP et du PPCS. Les enseignants du PPCS seront d'ailleurs plus à même de remarquer ces recoupements. Au niveau du Programme du diplôme, les établissements scolaires peuvent assurer la promotion de l'intégrité en milieu scolaire en appliquant les méthodes décrites ci-après.

- « [Mettre] au point et applique[r] une politique d'intégrité en milieu scolaire en accord avec les attentes de l'IB » (*Normes de mise en œuvre des programmes et applications concrètes*, p. 22) et adaptée au contexte et aux priorités propres à l'école du monde de l'IB concernée.
- Choisir un système de référence pour la citation des sources : les directives génériques fournies par l'IB à ce sujet répertorient de nombreux systèmes acceptables qui sont conçus pour tenir compte de la diversité aussi bien culturelle que pédagogique des établissements à travers le monde. Le fait de ne choisir aucune convention particulière ou de ne pas attirer l'attention des élèves sur l'utilisation d'une convention jugée plus appropriée suscite souvent une certaine confusion quant à l'utilisation d'un tel système et donne souvent lieu à de fausses inquiétudes induites par la crainte de choisir la « mauvaise » convention.
- Fournir à chaque élève des conseils précis sur la rédaction dans un cadre scolaire et les systèmes de référence. De nombreux guides sont consacrés à ces sujets, mais les établissements préféreront peut-être

rédigier leurs propres conseils afin de renforcer l'implication des élèves et des enseignants dans ce domaine et de mieux tenir compte des priorités locales.

- Procurer aux membres du personnel des occasions de perfectionnement professionnel et des conseils sur le plagiat et la citation : lorsqu'un logiciel est utilisé pour identifier du texte copié dans le cadre des évaluations sommatives, les malentendus au sujet des capacités réelles du logiciel en question sont fréquents et répandus parmi les enseignants (Badge, Scott 2008). Ainsi, les enseignants supposent, à tort, que le logiciel détecte le plagiat alors qu'en réalité il identifie quelques exemples (mais pas tous, loin s'en faut) dans lesquels le texte qui figure dans le travail de l'élève présente des similitudes avec le texte stocké dans les bases de données de l'outil. Le logiciel n'est pas en mesure d'évaluer l'importance ni tout autre aspect du texte correspondant. Seuls des lecteurs avisés, tels que les enseignants de l'IB, en sont capables. Un autre malentendu est de supposer qu'un faible « taux de similitude » constitue un résultat idéal. Mais là encore, c'est aux enseignants, et non à la technologie, qu'il revient de juger de la gravité d'un résultat.
- Mettre au point des procédures destinées à assurer la gestion des cas de tricherie volontaire, en particulier lorsqu'ils impliquent un plagiat et une collusion, en précisant les sanctions encourues et les éléments pris en compte dans le choix de la sanction.

Les enseignants du Programme du diplôme peuvent assurer la promotion de l'intégrité en milieu scolaire auprès des élèves en en appliquant les méthodes décrites ci-après.

- N'accepter pour le mémoire que des sujets et des problématiques pour lesquels les informations sont plus difficiles à trouver, copier ou détourner (le site suivant, en anglais, fournit de plus amples conseils à ce sujet : <http://www.plagiarismadvice.org/designing-out-plagiarism>) : par exemple, l'étude de sujets portant sur une actualité récente, une question d'importance locale, un élément précis et présentant un intérêt personnel est particulièrement propice à la synthèse et à l'évaluation. De la même manière, imposer une théorie particulière, un ensemble de données brutes ou une ressource spécifique peut limiter le recours à des documents « prêts à l'emploi ».
- Contrôler le processus de rédaction : la pratique qui consiste à rémunérer une personne pour qu'elle effectue la rédaction à la place de l'élève, notamment de textes similaires à ceux attendus dans le cadre des mémoires, pose un problème d'envergure mondiale qui ne cesse de s'aggraver (Hongyang et al 2007 ; Clarke, Lancaster 2008). Les établissements peuvent dissuader les élèves d'avoir recours à ces services frauduleux [*sic*] en les informant des sanctions sévères auxquelles ils s'exposent en agissant de la sorte et, dans une démarche plus positive, en s'assurant de l'authenticité du processus de rédaction au moyen de versions préliminaires, d'évaluations par les pairs et d'une supervision interactive.
- Enseigner les compétences de rédaction attendues dans le cadre scolaire : afin d'élaborer leur propre compréhension d'un sujet donné, les élèves de l'IB encore novices en matière de rédaction s'appuient sur les preuves qui figurent dans les travaux d'autres personnes. Dans la mesure où les sources revêtent un intérêt pédagogique et qu'elles ne relèvent pas du plagiat, la mention des sources peut servir à établir la légitimité des informations utilisées. Elle peut également servir à assurer la crédibilité ou l'exactitude de ces informations en permettant au lecteur de se reporter directement aux ouvrages dont elles sont issues. Les citations favorisent l'emploi d'une terminologie appropriée. Elles peuvent aussi illustrer l'ampleur des recherches que l'apprenant a entreprises pour se procurer des informations sur le thème abordé dans le travail et/ou indiquer les éléments qu'il a préféré inclure ou exclure (ce qui suppose néanmoins que le lecteur ait une certaine expertise en la matière).
- Mettre en avant les compétences de recherche, en insistant particulièrement sur l'évaluation des ressources et les stratégies de recherche documentaire qui permettent d'identifier parmi différentes sources celles dont la fiabilité est discutable (Boden, Stubbings 2006 ; Channock 2008).
- Gérer les utilisations abusives au cas par cas : les établissements scolaires ne doivent pas fixer de règle quant au pourcentage d'une œuvre originale qu'il est acceptable ou non de recopier (ce que pourrait permettre un logiciel de détection de similitudes). Ils ne doivent pas non plus se contenter des exigences générales préconisées par l'IB en matière d'intégrité. Lorsque le travail d'un élève comporte un ou plusieurs exemples de source non citée, un jugement doit être émis au niveau local en vue de déterminer si tout ou partie de la définition du plagiat s'applique dans ce cas précis.



- Il n'est pas nécessaire d'obtenir la preuve qu'une utilisation inappropriée des sources est intentionnelle pour prendre des mesures. Il est toutefois utile de rappeler que l'évaluateur a pour rôle de juger la pensée critique et créative de l'élève, et non de protéger la propriété intellectuelle d'autrui. Les sanctions infligées doivent être proportionnelles à la gravité des infractions au règlement. (Il convient de noter que malgré l'importance que revêt la défense de la propriété intellectuelle, il s'agit ici de reconnaître les besoins et les responsabilités des élèves du Programme du diplôme en matière d'apprentissage.)

Les élèves du Programme du diplôme peuvent renforcer leur intégrité en milieu scolaire en appliquant les méthodes décrites ci-après.

- S'efforcer d'acquérir les compétences requises dans le cadre scolaire en matière de rédaction, de recherche et de citation des sources.
- Demander des clarifications en cas de doute, notamment dans les situations où ils sont susceptibles d'utiliser le travail d'autres élèves de l'IB de façon inappropriée, ce qui constituerait un acte de collusion.
- Respecter les consignes sur les techniques afférentes à la citation des sources : la cohérence et la traçabilité sont des facteurs importants pour évaluer la façon dont les élèves ont utilisé le système de référencement convenu. À l'inverse, le respect à la lettre des conventions relatives à la présentation des citations et des bibliographies n'est pas important en soi, encore moins au Programme du diplôme. En revanche, il est souvent nécessaire d'expliquer aux élèves qui produisent un travail écrit qu'un manque de cohérence au niveau de la présentation et de la citation des sources peut amener le lecteur à se demander si le travail n'est pas le fruit d'une succession d'extraits copiés-collés. À cette fin, l'utilisation d'un logiciel pour conserver une trace des ressources et les consigner s'avère souvent utile.
- Employer les stratégies de gestion du temps et de maîtrise de soi pour se prémunir contre la procrastination, un motif fréquemment invoqué par les apprenants pour justifier le recours au plagiat.

## Conclusion

L'intégrité en milieu scolaire incarne une valeur cruciale et fondamentale des programmes de l'IB. Ce principe est également au cœur de toute démarche d'apprentissage constructiviste. À travers tous les programmes de l'IB et à tous les niveaux, les élèves se doivent d'être des apprenants créatifs, autonomes et intègres. Ils doivent prouver qu'ils adhèrent à ces principes dans leur travail, et ce, de façon explicite et transparente. Toutefois, les responsabilités inhérentes à un comportement intègre, en particulier celle qui implique d'éviter tout acte de collusion et de plagiat, ne peuvent pas incomber aux seuls apprenants. Les mauvaises interprétations concernant le plagiat sont monnaie courante et les occasions de se procurer et d'exploiter le travail d'autrui d'une manière contraire aux valeurs de l'IB se font plus nombreuses que par le passé. Ces facteurs imposent une vigilance d'autant plus accrue dès lors qu'il est question d'exiger et d'encourager la création de travaux conformes aux principes d'intégrité en milieu scolaire dans le cadre du PP, du PPCS, du Programme du diplôme et du COPIB. Les méthodes et les directives suggérées dans cet exposé insistent sur les stratégies suivantes : susciter une prise de conscience, présenter les attentes de façon explicite, développer les compétences des élèves, provoquer des discussions et fournir des consignes précises aux apprenants lorsqu'il leur est demandé de citer leurs sources en respectant une convention établie. D'un point de vue général, les apprenants, les enseignants et les établissements doivent assumer conjointement la responsabilité de garantir l'intégration et la cohérence des mesures mises en œuvre. Les stratégies pédagogiques relatives à la gestion de l'intégrité en milieu scolaire et du plagiat font déjà appel à un grand nombre de bonnes pratiques. En s'inspirant de ces lignes directrices et bonnes pratiques, et en les appliquant, nous aurons tous les atouts en mains pour faire face à ces problèmes complexes dans le cadre des programmes de l'IB.

## Recommandations ou suggestions de mesures à mettre en œuvre

1. Mettre en place une politique et une procédure propres à l'établissement. La politique d'intégrité en milieu scolaire peut être rédigée de manière à tenir compte aussi bien des origines culturelles que du niveau d'éducation des élèves, à s'appuyer sur les compétences de recherche et de citation des sources que l'établissement comprend et met en avant, et à orienter les élèves sur la façon dont l'établissement s'attend à ce qu'ils respectent les exigences de l'IB en matière d'intégrité en milieu scolaire. Il est important pour les élèves de constater que leurs enseignants, les coordonnateurs des programmes et l'équipe de direction de leur établissement accordent de l'importance à l'intégrité en milieu scolaire. Le fait de disposer d'une

politique d'intégrité en milieu scolaire que tous les élèves et membres du personnel comprennent et peuvent diffuser autour d'eux est un aspect essentiel pour atteindre cet objectif.

2. La simplicité et la clarté doivent être les maîtres-mots des directives données aux élèves.
3. Il convient de se concentrer en priorité sur l'enseignement des compétences, et non sur l'application du règlement.
4. Aucune infraction au règlement ne doit être prise à la légère. Il va de soi que les tricheries intentionnelles doivent faire l'objet de mesures, mais les infractions dues à une mauvaise compréhension ne doivent en aucun cas être négligées car elles entravent la validité de l'apprentissage. Les établissements doivent infliger des sanctions adaptées, autrement dit des sanctions dont la sévérité est proportionnelle au degré de compréhension qu'ont les élèves concernant l'utilisation du travail d'autrui.
5. Rechercher des méthodes à adopter au sein de l'établissement pour discuter et échanger de bonnes pratiques par le biais du perfectionnement professionnel du personnel et de la planification des programmes.

## À propos de l'auteur

Jude Caroll a travaillé pendant plusieurs dizaines d'années au sein du département de développement pédagogique de l'Oxford Brookes University, au Royaume-Uni. Elle y a exercé un grand nombre de responsabilités mais s'est spécialisée dans la gestion du plagiat au niveau universitaire ainsi que dans l'élaboration de stratégies d'enseignement efficace à l'intention des élèves internationaux. Elle effectue des recherches, écrit et anime des conférences à travers le monde au sujet des différents aspects de la gestion du plagiat. Elle est l'auteur de *The Handbook for Deterring Plagiarism in Higher Education* (2007, 2<sup>e</sup> édition) et a coédité, en collaboration avec Janette Ryan, le très célèbre ouvrage intitulé *Teaching International Students: Improving learning for all* (2005). En 2009, le *National Teaching Fellowship Scheme* lui décerne un prix en reconnaissance de la contribution qu'elle a apportée dans ses deux domaines de prédilection. En 2012, elle parcourt l'Australie, la Nouvelle Zélande et l'Inde dans le cadre d'un voyage d'études de six mois consacré à l'enseignement secondaire et universitaire, profitant de l'occasion pour visiter quelques écoles du monde de l'IB.

## Remerciements

Je tiens à remercier Katrina Dikkers, Bibliothécaire en chef de la Kodaikanal International School (KIS), en Inde, qui a eu la gentillesse de me faire part de ses idées et de ses expériences auprès des apprenants de l'IB tout au long de la rédaction de cet exposé.

## Références

ANYANWU, R. Lessons on plagiarism: Issues for teachers and learners. *International Education Journal*. 2004, vol. 4, n° 4, p. 178 – 87.

BADGE, J. et SCOTT, J. 2008. *Plagiarism Policies, looking for institutional consistency* [en ligne]. Disponible sur Internet : <[http://www.heacademy.ac.uk/assets/York/documents/events/conference/2008/Jo\\_Badge.doc](http://www.heacademy.ac.uk/assets/York/documents/events/conference/2008/Jo_Badge.doc)>

BODEN, D. et STUBBINGS, R. *Re-writing the script: Supporting academic integrity the library way* [en ligne]. 2006. Disponible sur Internet : <<http://www.jiscpas.ac.uk/conference2006/documents/papers/2006papers04.pdf>>

CARROLL, J. 2007. *A Handbook for Deterring Plagiarism in Higher Education* (2<sup>e</sup> édition). Oxford, Royaume-Uni : Oxford Centre for Staff and Learning Development, Oxford Brookes University.

CARROLL, J. 2010. « Plagiarism: A threat to learning, an educational response » dans JOUGHLIN, G. *Assessment, Learning and Judgement in Higher Education*. Woolongong, Australie : Springer.

CHANNOCK, K. When students reference plagiarised material—What can we learn and what can we do?. *International Journal for Educational Integrity*. 2008, vol. 4, p. 3 – 16.

CLARK, R. et LANCASTER, T. *Plagiarism prevention and detection "cheat sites"* [en ligne]. 2008. Disponible sur Internet: <[http://www.ics.heacademy.ac.uk/resources/assessment/plagiarism/cheat\\_plagiarism.html](http://www.ics.heacademy.ac.uk/resources/assessment/plagiarism/cheat_plagiarism.html)>

DEVLIN, M. et GRAY, K. In their own words: a qualitative study of the reasons Australian university students plagiarise. *Higher Education Research and Development*. 2007, vol. 26, n° 2, p. 181 – 98.

FISHMAN, T. *Lessons from the Law: Bringing the right kind of legalism to Plagiarism Policy* [en ligne]. Newcastle, UK : 4th International Plagiarism Conference, juin 2010 [référence du 26 juin 2012]. Disponible sur Internet : <<http://www.plagiarismadvice.co.uk/conference/previous-plagiarism-conferences/4th-plagiarism-conference-2010>>

HONGYAN, M., LU, E.Y., TURNER, S. et WAN, G. An empirical investigation of digital cheating and plagiarism among Middle School students. *American Secondary Education*. 2007, vol. 35, n° 2, p. 69 – 83.

Organisation du Baccalauréat International. 2008. *Présentation du profil de l'apprenant de l'IB*. Cardiff, Royaume-Uni : Baccalauréat International.

Organisation du Baccalauréat International. 2010. *Normes de mise en œuvre des programmes et applications concrètes*. Cardiff, Royaume-Uni : Baccalauréat International.

LATHROP, A. et FOSS, K. 2005. *Guiding Students from Cheating and Plagiarism to Honesty and Integrity*. Westport (Connecticut), États-Unis : Greenwood

MA, H., WAN, G. et LU, E. Digital cheating and plagiarism in schools. *Theory into Practice*. 2008, vol. 47, n° 3, p. 197 – 203.

MCCABE, D., TREVINO, L. et BUTTERFIELD, K. Cheating in academic institutions: A decade of research. *Ethics and Behavior*. 2001, vol. 11, n° 3, p. 219 – 32.

MCCABE, D. 2005. « Cheating: Why students do it and how we can help them stop » dans LATHROP, A. et FOSS, K. *Guiding Students from Cheating and Plagiarism to Honesty and Integrity*. Westport (Connecticut), États-Unis : Greenwood.

MCGREGOR, J. et WILLIAMSON, K. Appropriate use of information at the secondary school level: Understanding and avoiding plagiarism. *Library and Information Science Research*. 2005, vol. 27, n° 4, p. 496 – 512.

MARSDEN, H., CARROLL, M. et NEIL, J. Who cheats at university? A self-report study of dishonest academic behaviours in a sample of Australian university student. *Australian Journal of Psychology*. 2005, vol. 57, n° 1, p. 1 – 10.

PITTAM, G., ELANDER, J., LUSHER, J., FOX, P. et PAYNE, N. Student beliefs and attitudes about authorial identity in academic writing. *Studies in Higher Education*. 2009, vol. 34, n° 2, p. 153 – 70.